



ADOPTION NATIONALE D'ENFANT TROUVE

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER

Le dossier doit être présenté dans **un lutin de couleur VERTE** et contenir les pièces suivantes :

- 1) Une expédition émanant du tribunal compétent ;
- 2) La copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant à adopter ;
- 3) L'ordonnance de garde juridique de l'enfant ;
- 4) Le procès-verbal d'abandon de police ;
- 5) La copie intégrale de l'acte de naissance du ou des candidats à l'adoption ;
- 6) Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport du ou des candidats à l'adoption ;
- 7) Un casier judiciaire du ou des candidats à l'adoption ;
- 8) Une photo d'identité en couleur du ou des candidats ;
- 9) Un justificatif de revenus (bulletin de salaire ou tout document attestant les ressources) du ou des candidats ;
- 10) Un certificat de mariage pour les couples mariés ;
- 11) Une quittance de paiement des frais d'adoption délivrée sur présentation du reçu de dépôt ou de virement bancaire sur un compte domicilié à **ECOBANK** ou payable en espèce à **l'ACACI**.

- **Montant à régler : 320 000 Francs CFA + 100 Francs frais de Timbre**

- **Références du compte :**

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
CI 059	01010	121679671001	88
Nom & Prénoms	ACACI		
IBAN	CI93 CI05 9010 1012 1679 6710 0188		

NB : Ces frais, non remboursables, ne couvrent pas les autres frais liés à la procédure d'adoption.